



CAHIER DES CHARGES DES PARCOURS EN COLLEGES

→PARCOURS LA CULTURE ET L'ART AU COLLEGE

→PARCOURS AGORA, EDUCATION AUX MEDIAS ET A
L'INFORMATION POUR LA LIBERTE D'EXPRESSION

Des parcours du département de la Seine-Saint-Denis en partenariat avec les services de l'Education nationale.



SOMMAIRE

Contacts.....	3
Calendrier de l'appel à projets.....	3
Ressources.....	4
De nouveaux parcours dès l'année scolaire 2021-2022.....	4
La dotation par collège.....	5
Instruction des parcours.....	5
Modalités générales pour les parcours CAC.....	6
Notation des parcours CAC.....	8
Modalités générales pour les parcours AGORA	10
Notation des parcours AGORA.....	13

CONTACTS

Département de la Seine-Saint-Denis

Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs
Bureau du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle

→ Pour les parcours La Culture et l'Art au Collège (CAC)

Sandrine David : cac@seinesaintdenis.fr / 01 43 93 83 37

→ Pour les parcours d'éducation aux médias et à l'information AGORA

Max Griffond / agora@seinesaintdenis.fr / 01 43 93 75 11

CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS

✦ **5 mars 2021**

Ouverture des candidatures en ligne sur la plateforme :

<https://micaco.seinesaintdenis.fr>

✦ **11 mai 2021 à minuit**

Clôture des candidatures en ligne

✦ **juin 2021**

Examen des propositions de parcours et commission d'attribution

Semaine du 1er juillet 2021

Publication des résultats

✦ **1er octobre 2021**

Clôture du dépôt des calendriers prévisionnels pour confirmation des parcours retenus

RESSOURCES

→ Pour les parcours La Culture et l'Art au Collège (CAC)

Nous vous invitons à prendre connaissance des ressources disponibles dans l'espace « Documents utiles pour les parcours La Culture et l'Art au Collège » sur la plateforme :

- Guide pratique d'accompagnement du dépôt de la candidature

→ Pour les parcours d'éducation aux médias et à l'information AGORA

Nous vous invitons à prendre connaissance des ressources disponibles dans l'espace « Documents utiles pour les parcours Agora » sur la plateforme :

- Charte Agora
- Annuaire des intervenant.es prêt.e.s à s'engager sur des parcours AGORA
- Guide de l'intervenant.e
- Brochure Education aux médias et à l'information réalisée par le CLEMI.

Vous trouverez dans le présent cahier des charges deux volets d'accompagnement pour chacune des deux typologies de parcours CAC et AGORA (modalités générales et notation).

DE NOUVEAUX PARCOURS DES L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

La mise en place des parcours « AGORA » dédiés à l'éducation aux médias et à l'information pour la liberté d'expression, dès l'année scolaire 2021-2022 vient enrichir l'offre déjà existante des parcours La Culture et l'Art au Collège.

Face à la montée des extrémismes et des obscurantismes, le Département a souhaité poursuivre son engagement déjà affirmé et volontariste en matière d'éducation aux médias et à l'information (résidences de journalistes, parcours d'éducation au regard, projet Cartooning for peace, dispositifs de prévention de l'usage des réseaux sociaux et d'éducation à la citoyenneté...). A cet effet, il a initié un programme dédié à l'éducation aux médias et à l'information pour la liberté d'expression, *AGORA*. Ce programme s'adresse à l'ensemble des collégien-ne-s de Seine-Saint-Denis et doit leur permettre de bénéficier d'actions qui viennent les rendre acteur-trice-s de leur parcours de jeune citoyen-ne. Il s'inscrit pleinement au sein du projet éducatif départemental. Le programme a vocation à se déployer de manière progressive dans tous les collèges du territoire de la Seine-Saint-Denis selon des modalités d'intervention différenciées, dont les parcours AGORA, en fonction des envies et besoins identifiés par les établissements.

Ce programme repose sur un partenariat fort entre le département, les services de l'Education nationale (DSDEN et Rectorat) et le CLEMI et d'importants échanges avec les partenaires du programme (journalistes, associations d'éducation populaire, d'éducation artistique et culturelle, médias, équipes pédagogiques, directions de collèges ...).

LA DOTATION PAR COLLEGE

Le département permet à chaque collègue d'obtenir jusqu'à 3 parcours maximum (AGORA et / ou CAC). Les collèges qui déposeront au moins un parcours AGORA sur la plateforme via les structures partenaires pourront obtenir jusqu'à 4 parcours maximum sous réserve de validation des projets en commission. L'ensemble de ces parcours devra être validé et priorisé par les directions des collèges.

INSTRUCTION DES PARCOURS

L'instruction des parcours CAC et AGORA déposés s'effectue en plusieurs étapes :

1. Pré-validation des parcours par le comité de pilotage sur la base de leur évaluation (cf. notation des parcours). La commission d'attribution est composée de représentants de la DSDEN, du Rectorat et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Elle est présidée par le Conseil départemental.
2. Deux cas de figures sont possibles :

Cas de figure 1	Cas de figure 2
Parcours non retenu. Vous en êtes informé.e via la liste des résultats publiée sur la plateforme.	Le contenu du parcours et son implantation dans le collège sont pré-validés.



La liste de ces parcours est diffusée sur la plateforme.
Du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2021, vous devrez nous communiquer, pour chaque parcours, le calendrier prévisionnel.

MODALITES GENERALES POUR LES PARCOURS CAC

CADRE GÉNÉRAL DU DISPOSITIF	<p>L'appel à projets s'adresse aux artistes et chercheurs qui doivent déposer leur demande via une personne morale (compagnies, structures culturelles et scientifiques). Le dépôt des candidatures s'effectue uniquement en ligne sur la plateforme : https://micaco.seinesaintdenis.fr</p> <ul style="list-style-type: none"> ✦ Les parcours sont gratuits pour les établissements scolaires, les collégien.ne.s et leurs familles (ateliers, interventions, billetterie, transports...) ✦ Les parcours peuvent se dérouler dans l'ensemble des 130 collèges publics de la SeineSaint-Denis. Pour pouvoir être déposé, chaque projet doit être co-construit avec un.e/plusieurs enseignant.e.s et visé par la.le chef.fe d'établissement. ✦ Un établissement peut présenter un ou plusieurs parcours CAC. Le.la principal.e donne son accord de principe pour que le ou les parcours soient présentés en commission pour son établissement. Le ou les parcours CAC entrent alors dans le quota maximum de 5 parcours éducatifs que peut présenter l'établissement, et qui inclue à la fois les parcours CAC et les parcours Agora. Le cas échéant, il.elle communique un ordre de préférence qui sera analysé, parmi d'autres critères, en commission. <p>A la suite de la commission, chaque collège sera susceptible d'accueillir :</p> <ul style="list-style-type: none"> -un maximum de 4 parcours éducatifs par an, si au moins un parcours Agora est proposé par l'établissement et retenu par la commission. -un maximum de 3 parcours éducatifs par an, si l'établissement ne propose que des parcours CAC, ou si aucun parcours Agora qu'il a proposé n'est retenu. <ul style="list-style-type: none"> ✦ Chaque parcours doit être inscrit au volet culturel du projet d'établissement du collège et se distinguer des projets déjà financés par le Conseil départemental ainsi que des dispositifs tels que les classes à Projet artistique et culturel, ateliers artistiques, les Itinéraires de découverte, accompagnement éducatif...
OBJECTIFS DU PARCOURS	<ul style="list-style-type: none"> ✦ Créer les conditions pour les collégien.ne.s d'une réelle rencontre avec une œuvre, une démarche artistique ou scientifique. ✦ Donner la possibilité aux collégien.ne.s de fréquenter des œuvres et de pratiquer une discipline artistique/scientifique encadrée par des artistes/scientifiques engagé.e.s dans des actions de création/de recherche. ✦ Assurer une représentation de la diversité des expressions artistiques et culturelles au sein des collèges. ✦ Assurer un égal accès en tout point du territoire départemental.

STRUCTURATION DU PARCOURS	<ul style="list-style-type: none"> ✦ Chaque parcours concerne nécessairement un groupe classe pendant le temps scolaire. ✦ Il est organisé en trois temps principaux, pour une durée totale d'environ 40 heures : <ul style="list-style-type: none"> - Un temps de pratique collective ou individuelle pour environ la moitié de la durée totale du projet (environ 20 heures). - Un temps consacré à des spectacles, visites et sorties culturelles (environ 10 heures). - Des temps de réflexion/débat et des temps dédiés à la préparation de la clôture du projet (environ 10 heures).
SUBVENTION DU PARCOURS	<ul style="list-style-type: none"> ✦ Le versement de la subvention est conditionné par la validation du/des budget(s) et du/des calendrier(s) prévisionnel(s) du/des parcours. ✦ Le montant de la subvention est fonction du/des budget(s) validé(s) et ne peut excéder 3 800 € TTC par parcours. ✦ Cette somme doit couvrir l'ensemble des frais afférant au parcours (rémunération artistique, sorties, transports, matériel...). <p>Pour les structures ne bénéficiant pas, par ailleurs, d'une subvention départementale de fonctionnement, une partie de la somme (dans la limite de 15% du budget global) peut être affectée à l'ingénierie du projet (administration, coordination...).</p>
DEMARCHE DE SENSIBILISATION A L'EGALITE FEMMES HOMMES	<p>Détenteur du label Diversité délivré par l'AFNOR, le Département de la Seine-Saint-Denis est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre toutes les formes de discriminations et pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. En <i>avril 2019</i>, le Département a adopté un plan d'actions transversales avec notamment pour ambition d'adopter une approche intégrée de l'égalité et de collecter des données genrées. À ce titre, la Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs préfigure une démarche permettant d'interroger l'égalité femmes-hommes tout au long de la construction et de la mise en œuvre des politiques publiques, afin d'analyser leurs impacts sur les femmes et les hommes et de procéder à des ajustements si des déséquilibres sont observés. C'est dans ce cadre que le Département veillera particulièrement, dans l'analyse des parcours CAC déposés, aux démarches de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes dans l'ensemble des parcours portés par les structures.</p>

NOTATION DES PARCOURS CAC

Chaque parcours est évalué selon les critères suivants :

1. Articulation avec un le parcours personnel de l'intervenant	
Professionnalisme et reconnaissance de l'intervenant.e menant le parcours	3,5 points
Articulation du parcours avec le projet de l'intervenant.e en cours ou à venir	4 points
2. Co-construction du parcours	
L'atelier , construit et encadré par l'intervenant.e se déroule sur une durée d'environ 20h (les ateliers doivent être détaillés et le nombre d'heures pour chacun d'eux, indiqué)	
Les activités proposées permettent aux élèves de comprendre le processus et d'en suivre les différentes étapes	1 point
Les activités proposées aux élèves sont variées	2 points
Implication active des collégiens dans le processus (dimension participative et inclusive)	
Dimension participative et inclusive	0,5 point
Intégration de la thématique de l'égalité Femme – Homme être au sein du parcours (forme, méthodologie, outils... ?)	
La thématique fait partie intégrante du parcours (thématique principale ou secondaire)	0,5 point
La méthodologie déployée pour le parcours prend en compte les enjeux d'égalité Femmes- Hommes	0,5 point
<i>Les sorties/ Temps de découverte sont en lien direct avec le projet et permettent d'enrichir le contenu (environ 10h). Ils développent et mettent en perspective l'univers professionnel de l'intervenant.e et sa pratique</i>	
Ils ne s'effectuent pas exclusivement dans le champ dominant du projet ni dans le lieu de la structure porteuse du parcours pour une diversité des sorties	1 point
Ils jalonnent le parcours et nourrissent le propos	1 point
Les temps de réflexion/débat permettent d'explicitier la démarche de l'intervenant.e et le sens du projet auprès de la classe. Les Rôles sont bien répartis et équilibrés entre professeur.e/ intervenant.e. dans l'animation de ces temps. Ils ont lieu en présence des élèves et sur des temps dédiés.	

Autres intervenant.e ponctuel	1 point
Le temps de clôture.	
Il offre une visibilité du chemin parcouru aux pairs, à la communauté éducative et aux familles. Il a lieu en public sous une forme originale et adaptée à la présence des familles	1 point
3. Objectifs pédagogiques du parcours	
Le parcours est en lien avec les entrées du projet d'établissement et notamment celles de son volet culturel ou de son volet lié à la citoyenneté	1 point
Le parcours doit créer du lien avec d'autres projets qui se mèneront dans l'établissement. Des temps d'ouverture (chantiers d'étape, rencontres avec d'autres classes) sont prévus.	1,5 point
Le parcours est en lien avec les enseignements. Les objectifs pédagogiques sont explicités par disciplines et en lien avec le socle commun de compétences et de culture.	1 point
L'Espace Numérique de Travail du collège est utilisé comme support de communication et de valorisation du projet.	0,5 point
Au moins deux à trois professeur.e.s sont impliqués.e.s.	1 point
TOTAL	21 points
4. BONUS	
Champs prioritaire peu investis : Architecture, archéologie, patrimoine, urbanisme, sciences dures, cultures et arts numériques, images et éducation aux médias et à l'information.	1 point
Les outils numériques (blog, réseaux sociaux...) sont sollicités tout au long de l'année comme support d'appropriation pour les élèves (outils de suivi, carnet de bord...) et de valorisation du travail mené.	0,5 point

NOTA BENE

En commission, il est examiné avec la plus grande attention les objectifs des parcours qui, d'une année sur l'autre, engagent une même équipe enseignante et impliquent les mêmes intervenant .es. Dans un souci de renouvellement et de ré-interrogation des pratiques de chacun, un.e même intervenant.e ne pourra pas mener plus de 3 ans de suite un projet avec la même équipe enseignant

MODALITES GÉNÉRALES POUR LES PARCOURS AGORA

CADRE GÉNÉRAL DU DISPOSITIF	<p>L'appel à projets s'adresse aux professionnel.le.s du monde des médias, de la culture ou de la recherche ou personnalités reconnues sur les enjeux d'éducation aux médias et à l'information et de liberté d'expression, qui doivent déposer leur demande via une personne morale (association d'éducation populaire, d'éducation artistique et culturelle, structure artistique ou culturelle, opérateur médiatique, association d'éducation aux médias et à l'information...).</p> <p>Les intervenant-e-s des parcours doivent être choisis dans la liste des parrains-marraines du programme Agora consultable sur la plateforme https://micaco.seinesaintdenis.fr</p> <p>Pour les personnes qui souhaitent devenir parrains-marraines et rejoindre le programme Agora, les demandes doivent être adressées à Max Griffond (agora@seinesaintdenis.fr). Les parrains-marraines s'engagent à signer la charte et respecter la charte Agora.</p> <p>Le dépôt des candidatures s'effectue uniquement en ligne sur la plateforme https://micaco.seinesaintdenis.fr</p> <p>=> Les parcours sont gratuits pour les établissements scolaires, les collégiens et leurs familles (ateliers, interventions, billetterie, transports...).</p> <p>=> Les parcours peuvent se dérouler dans l'ensemble des 130 collèges publics de la Seine-Saint-Denis. Pour pouvoir être déposé, chaque parcours doit être co-constitué avec un/plusieurs enseignant.e.s et visé par le.la chef.fe d'établissement.</p> <p>=>Un établissement peut présenter un ou plusieurs parcours Agora. Le.la principal.e donne son accord de principe pour que le ou les Agora soient présentés en commission pour son établissement. Le ou les parcours Agora entrent alors dans le quota maximum de 5 parcours éducatifs que peut présenter l'établissement, et qui inclut à la fois les parcours CAC et les parcours Agora. Le cas échéant, il.elle communique un ordre de préférence qui sera analysé, parmi d'autres critères, en commission.</p> <p>A la suite de la commission, chaque collège sera susceptible d'accueillir :</p> <ul style="list-style-type: none"> -un maximum de 4 parcours éducatifs par an, si au moins un parcours Agora est proposé par l'établissement et retenu par la commission. -un maximum de 3 parcours éducatifs par an, si l'établissement ne propose que des parcours CAC, ou si aucun parcours Agora qu'il a proposé n'est retenu. <p>=> Chaque parcours doit s'inscrire dans les axes du projet d'établissement du collège (notamment culture et citoyenneté) et se distinguer des projets déjà financés par le Conseil départemental ou initiés par le département (résidences de journalistes, Cartooning for peace...).</p>
------------------------------------	---

<p>OBJECTIFS DU PARCOURS</p>	<p>=> Créer les conditions pour les collégiens d'une réelle rencontre avec un.e professionnel.le du monde des médias et de l'information, de la culture ou de la recherche ou une personnalité engagée sur les enjeux de liberté d'expression.</p> <p>=> Donner la possibilité aux collégiens de faire l'expérience de production ou de lecture critique de contenus divers, de l'argumentation et du débat, en s'appuyant sur la rencontre avec les professionnel.le.s mobilisé.e.s. Il s'agit de concourir à une éducation <i>par la pratique</i> des médias, de l'information et de la liberté d'expression => Permettre aux élèves de développer leur esprit critique, acquérir des connaissances et repères partagés en s'appuyant sur les enseignements par ailleurs dispensés, exprimer leur sensibilité et leur point de vue, se forger un jugement et s'engager en respectant les règles de droit. Il s'agit de concourir à une éducation aux médias, à l'information pour la liberté d'expression.</p> <p>=> Favoriser l'ouverture des élèves à la diversité et la complexité des enjeux du monde contemporain.</p> <p>=> Impliquer activement les familles des élèves au sein des parcours.</p> <p>=> Assurer un égal accès en tout point du territoire départemental.</p>
<p>STRUCTURATION DU PARCOURS</p>	<p>Chaque parcours concerne nécessairement un groupe classe pendant le temps scolaire. Il est également possible de créer des croisements inter-classes.</p> <p>Chaque établissement impliqué dans un parcours <i>Agora</i> est invité à penser et organiser le partage au fil de l'eau et la restitution des travaux des élèves dans l'espace Agora dédié sur l'ENT. Cet espace a vocation à permettre aux élèves de diffuser le contenu qu'ils peuvent produire dans le cadre du parcours pour le partager avec la communauté éducative du territoire, et plus largement vers les habitant-e-s et vers l'extérieur, afin de valoriser leurs productions et de faire évoluer les regards sur notre territoire.</p> <p>Il est organisé en 3 temps principaux, pour une durée totale d'environ 40 heures :</p> <p>1. Temps de pratique individuelle/collective en lien avec les médias, l'information et la liberté d'expression (environ 20 heures).</p> <p>Exemples : création d'une émission de radio sur une thématique identifiée avec l'équipe pédagogique et les élèves, création d'un comité de rédaction avec rôle de chacun identifié, création d'un reportage audiovisuel sur l'actualité de la ville d'implantation du collège, travail d'enquête, de recherche de sources, de factchecking...</p> <p>2. Temps consacré aux sorties/à la découverte des médias et à la fabrique de l'information (environ 10 heures).</p> <p>Exemples : visite du siège d'une rédaction ; rencontre avec un corps de métier spécifique (monteur, imprimeur...) ; visite d'une institution culturelle et découverte d'œuvres en lien avec les thématiques du parcours (dimension historique de l'utilisation des images, évolution de la représentation des jeunes, femmes, des classes populaires...) ; découverte d'un spectacle ou visionnage d'un film sur la question de l'enquête journalistique, des médias....</p>

	3. Temps de réflexion/débat (environ 10 heures).
	Exemples : Étude du traitement médiatique d'un événement à partir d'un corpus documentaire / débat autour de la diversité des sources d'informations (vérifications, diversité...) et des lignes éditoriales ...
SUBVENTION DU PARCOURS	<p>=> Le versement de la subvention est conditionné à la validation du/des budget(s) et du/des calendrier(s) prévisionnel(s) du/des parcours.</p> <p>=> Le montant de la subvention est fonction du/des budget(s) validé(s) et ne peut excéder 3 800 euros TTC par parcours.</p> <p>=> Cette somme doit couvrir l'ensemble des frais afférant au parcours (rémunération des intervenant.e.s, sorties, transports, matériel...).</p> <p>=> Pour les structures ne bénéficiant pas, par ailleurs, d'une subvention départementale de fonctionnement, une partie de la somme (dans la limite de 15% du budget global) peut être affectée à l'ingénierie du projet (administration, coordination...).</p>
ENGAGEMENTS DE L'INTERVENANT.E	<p>=> L'intervenant.e impliqué.e dans le projet s'engagera à suivre les formations spécifiques qui pourront être dispensées par les partenaires du Conseil départemental spécialisés dans l'Éducation aux médias et à l'information.</p> <p>=> L'intervenant.e s'engagera également à signer et respecter l'ensemble des dispositions de la <i>Charte Agora</i> et de son annexe, ainsi qu'à fournir tous les documents sollicités par l'autorité départementale et/ou académique.</p> <p>=> L'intervenant.e intègre l'annuaire des intervenants et peuvent être contactés par les équipes pédagogiques ou des partenaires départementaux pour monter des parcours en collèges.</p>
DÉMARCHE DE SENSIBILISATION À L'ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES	<p>Détenteur du label Diversité délivré par l'AFNOR, le Département de la Seine-Saint-Denis est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre toutes les formes de discriminations et pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. En avril 2019, le Département a adopté un plan d'actions transversales avec notamment pour ambition d'adopter une approche intégrée de l'égalité et de collecter des données genrées. A ce titre, la Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs préfigure une démarche permettant d'interroger l'égalité femmes-hommes tout au long de la construction et de la mise en œuvre des politiques publiques, afin d'analyser leurs impacts sur les femmes et les hommes et de procéder à des ajustements si des déséquilibres sont observés. C'est dans ce cadre que le Département veillera particulièrement, dans l'analyse des parcours AGORA déposés, aux démarches de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes dans l'ensemble des parcours portés par les structures.</p>

NOTATION DES PARCOURS AGORA

Chaque parcours est évalué selon les critères suivants :

1. Articulation avec un le parcours personnel de l'intervenant	
<p>Professionnalisme et reconnaissance de l'intervenant.e menant le parcours.</p> <p>=> Quelle est la pertinence et l'exigence du propos de l'intervenant.e ?</p> <p>=> Quel est le rayonnement de ses activités ?</p> <p>=> Quelle est la qualité des collaborations ?</p>	3,5 points
<p>Articulation du parcours avec le projet de l'intervenant.e en cours ou à venir</p> <p>=> Quels sont les sujets des différents projets en cours menés par l'intervenant.e ?</p> <p>=> Quels sont les lieux et supports de diffusion desdites activités ?</p> <p>=> Au-delà de la thématique du projet de l'intervenant.e, quels seront les aspects du travail de l'intervenant.e qui seront particulièrement sollicités lors des ateliers avec les élèves ?</p>	4 points
2. Co-construction du parcours	
<p>L'atelier, construit et encadré par l'intervenant.e se déroule sur une durée d'environ 20h (les ateliers doivent être détaillés et le nombre d'heures pour chacun d'eux indiqué)</p>	
<p>Les activités proposées permettent aux élèves de comprendre le processus et d'en suivre les différentes étapes</p> <p>=> Comment le planning des activités est-il structuré ?</p> <p>=> Cette structuration offre-t-elle un cheminement clair et cohérent afin d'atteindre les objectifs du parcours ?</p> <p>=> Cette structuration et ces objectifs sont-ils compréhensibles de la part des élèves ?</p>	1 point
<p>Les activités proposées aux élèves sont variées</p> <p>=> Quelles sont les différentes activités proposées au sein du parcours ?</p> <p>=> En quoi la variété des activités permet-elle d'enrichir le parcours ?</p>	2 points

Implication active des élèves et des familles dans le processus (dimension participative et inclusive)	
<p>Dimension participative et inclusive</p> <p>=> Comment seront impliqués les élèves et les familles ?</p> <p>=> Cette implication jalonne-t-elle le parcours ?</p>	0,5 point
Intégration de la thématique de l'égalité Femme – Homme être au sein du parcours (forme, méthodologie, outils... ?)	
<p>La thématique fait partie intégrante du parcours</p> <p>=> Comment la thématique de l'égalité Femme-Homme sera-t-elle intégrée au sein du parcours ?</p> <p>=> Cette thématique est-elle principale ou secondaire ?</p> <p>=> Cette intégration jalonne-t-elle le parcours ?</p>	0,5 point
<p>La méthodologie déployée pour le parcours prend en compte les enjeux de l'égalité Femme- Homme</p> <p>=> De quelle manière le parcours intègre-t-il les enjeux de l'égalité femmes-hommes dans son montage et sa méthodologie ?</p>	0,5 point
Les sorties/ Temps de découverte sont en lien direct avec le projet et permettent d'enrichir le contenu (environ 10h). Elles/Ils développent et mettent en perspective l'univers professionnel de l'intervenant.e et sa pratique.	
<p>Elles/Ils ne s'effectuent pas exclusivement dans le champ dominant du projet ni dans le lieu de la structure porteuse du parcours</p> <p>=> Quels seront ces sorties/temps de découverte ?</p> <p>=> Ces sorties/temps de découverte permettent-elles/ils aux élèves et familles de découvrir d'autres facettes de l'univers de l'intervenant.e et de la thématique du parcours ?</p>	1 point
<p>Elles/Ils jalonnent le parcours et nourrissent le propos.</p> <p>=> Comment ces sorties/temps de découverte sont-elles/ils intégrés.e.s au sein du planning du parcours ?</p> <p>=> Quels liens ces sorties/temps de découverte établissent-elles/ils avec la thématique et les objectifs du parcours ?</p>	1 point
Les temps de réflexion/débat permettent d'explicitier la démarche de l'intervenant.e et le sens du projet auprès de la classe. Les rôles sont bien répartis et équilibrés entre professeur.e/ intervenant.e. dans l'animation de ces temps. Ils ont lieu en présence des élèves et sur des temps dédiés.	

Autres intervenant.e.s ponctuel.le.s	
=> Le parcours mobilise-t-il d'autres intervenant.es ? => En quoi leur participation permettra-t-elle de renforcer le parcours ?	1 point
Le temps de clôture.	
Il offre une visibilité du chemin parcouru aux pairs, à la communauté éducative et aux familles. Il a lieu en public sous une forme originale et adaptée à la présence des familles	1 point
3. Objectifs pédagogiques du parcours	
Le parcours est en lien avec les entrées du projet d'établissement et notamment celles de son volet culturel ou de son volet lié à la citoyenneté	1 point
Le parcours doit créer du lien avec d'autres projets qui se mèneront dans l'établissement. Des temps d'ouverture (chantiers d'étape, rencontres avec d'autres classes) sont prévus.	1,5 point
Le parcours est en lien avec les enseignements. Les objectifs pédagogiques sont explicités par disciplines et en lien avec le socle commun de compétences et de culture.	1 point
L'Espace Numérique de Travail du collège est utilisé comme support de communication et de valorisation du projet.	0,5 point
Au moins deux à trois professeur.e.s sont impliqué.e.s.	1 point
TOTAL	21, points
4. BONUS	
Champs prioritaires peu investis : Architecture, archéologie, patrimoine, urbanisme, sciences dures, cultures et arts numériques, images et éducation aux médias et à l'information.	1 point
Les outils numériques (blog, réseaux sociaux...) sont sollicités tout au long de l'année comme support d'appropriation pour les élèves (outils de suivi, carnet de bord...) et de valorisation du travail mené.	0,5 point

NOTA BENE

Lors de la commission, il est examiné avec la plus grande attention les objectifs des parcours qui, d'une année sur l'autre, engagent une même équipe enseignante et impliquent les mêmes intervenant.e.s. Dans un souci de renouvellement et de ré-interrogation des pratiques de chacun.e, un.e même intervenant.e ne pourra mener plus de 3 ans de suite un projet avec la même équipe enseignante.